

Aperçu : Propositions syndicales pour l'entente

Le 15 juillet 2024

En tant que membres du personnel scolaire des collèges, nous sommes engagés à l'égard de nos cohortes étudiantes et des communautés que nous desservons. En formant nos étudiantes et étudiants, nous façonnons l'avenir de l'Ontario, et pour assurer le succès de cette tâche cruciale, nous avons besoin de conditions de travail appropriées. Nous espérons avoir des discussions riches et constructives avec vous, les représentantes et représentants des collèges et les membres du CEC, au cours des prochains mois.

Nous avons invité nos membres des 24 collèges publics à participer à des processus démocratiques afin de déterminer les revendications sur lesquelles se fondent nos propositions. Ce que nous présenterons à la table au cours de cette ronde de négociations est représentatif des préoccupations et enjeux mentionnés par le personnel scolaire des collèges. Nos propositions touchent plusieurs articles de la convention collective et portent sur de grands sujets de préoccupation.

La charge de travail est un des grands sujets de préoccupation du personnel scolaire des collèges depuis de nombreuses années. Notre formule servant à déterminer la charge de travail est demeurée essentiellement inchangée depuis le milieu des années 1980, et ce, même si, en raison de l'avènement de la technologie (introduction du courriel, plateformes d'apprentissage en ligne, intelligence artificielle, etc.) et de l'évolution des besoins de nos cohortes étudiantes (p. ex., nombre toujours plus important d'accommodements, langue maternelle de nombreux étudiants n'étant ni le français ni l'anglais), notre charge de travail a considérablement augmenté ces 40 dernières années. Nous avons espéré aborder la question de la charge de travail dans la ronde de négociations précédente, mais nous n'avons pu le faire, de toute évidence à cause du projet de loi 124, depuis déclaré inconstitutionnel. Au lieu de ça, l'arbitre William Kaplan a ordonné la mise sur pied d'un groupe de travail sur la charge de travail, lequel a maintenant terminé son travail avec les recommandations d'une présidente impartiale, l'arbitre Michelle Flaherty. Nos propositions sur la charge de travail sont fondées sur les revendications de nos membres et sur les recommandations de l'arbitre Flaherty et répondent aux besoins de tous les membres du personnel scolaire, soit les professeures et professeurs et les instructrices et instructeurs à temps plein et à charge partielle, ainsi que les conseillères et conseillers et les bibliothécaires. Les données du Groupe de travail sur la charge de travail, que vous aviez réclamées lors de la dernière ronde de négociations, confirment ce que les membres du personnel scolaire ont dit à propos de la charge de travail toujours plus lourde qu'ils doivent assumer. Nous nous ferons un plaisir de présenter nos propositions sur la charge de travail, qui concernent les articles 11 et 26 de la convention collective, pendant ces deux premières journées de négociations.

Le personnel scolaire des collèges, comme tant d'autres travailleurs, fait aujourd'hui face aux enjeux de la crise de l'abordabilité. Ces vingt dernières années, nos salaires et nos avantages sociaux n'ont pas augmenté au même rythme que l'inflation et de la même façon que nos

groupes de comparaison. De plus, les crises immobilière et du logement locatif actuelles ont exercé des pressions supplémentaires sur nos membres. Il est à noter qu'un collège, le Collège George Brown, a reconnu la crise du logement et de l'abordabilité à laquelle se heurte le personnel scolaire et a proposé de construire des logements abordables sur sa propriété afin d'améliorer le recrutement et la rétention de son personnel scolaire. Nous présenterons des propositions relatives aux articles 14, 19, 25 et 26 pour aborder les problèmes d'abordabilité auxquels est aux prises le personnel scolaire des collèges.

Des effectifs suffisants sont essentiels au succès de nos cohortes étudiants et des collèges. L'objectif principal des collèges publics de l'Ontario est d'offrir une éducation et une formation abordables aux communautés qu'ils desservent. Cet objectif fondamental remonte à la création par Bill Davis, dans les années soixante, de notre réseau de collèges communautaires. Le personnel scolaire est aux premières lignes d'un travail vital, qui ne bénéficie pas seulement aux populations étudiantes, mais aussi à l'économie de toute la province. Il est essentiel que nous ayons assez de professeures et professeurs et d'institutrices et instituteurs, de conseillère et conseillers et de bibliothécaires à temps plein pour répondre adéquatement aux besoins de nos cohortes étudiantes. Comme l'a avoué le CEC en 2021, plus de la moitié de tout l'enseignement dans le système collégial était dispensé par du personnel scolaire contractuel et 42 % des membres de notre unité de négociation étaient à contrat – les membres à charge partielle que nous représentons. Certaines données démontrent que ces chiffres n'ont fait qu'augmenter depuis; en fait, tandis que le nombre de postes à temps plein a augmenté très lentement au cours des dix dernières années, le nombre de postes à charge partielle a connu une croissance à la fois rapide et considérable. D'autre part, avec les problèmes de santé mentale que vivent actuellement nos étudiantes et étudiants, le nombre de conseillères et conseillers ne suffit plus à répondre aux besoins en santé mentale d'un nombre toujours plus important. Nous sommes d'avis que cela doit changer. Il est également franchement inquiétant de constater que la moitié des collèges publics de l'Ontario n'ont même pas de bibliothécaire. Dans un système où l'on octroie de plus en plus de diplômes, et qui songe à introduire des maîtrises, il est surprenant de constater que les collèges sont si loin d'avoir le nombre de bibliothécaires nécessaire pour répondre aux besoins académiques de la population étudiante. Nous présenterons des propositions pour aborder ces enjeux, qui concernent les articles 2 et 27 de la convention collective.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes très préoccupés par l'intégrité de notre unité de négociation, quelque chose dont nous avons parlé dans la ronde de négociations précédente. Nous continuons de voir le travail du personnel scolaire se déverser sur le personnel de soutien, des collèges privés, des prestataires tiers et OntarioLearn. Dans un protocole d'entente pour approfondir les discussions sur ces enjeux entre les rondes de négociations, l'arbitre Kaplan a reconnu que l'intégrité de notre unité de négociation était un problème crucial. Alors que nous entamons une nouvelle ronde de négociations, et dans un climat de nouvelles coupures dans les programmes de certains collèges, dont les collèges Fleming, Sault et Algonquin, il incombe aux deux parties de se pencher une fois de plus sur ce problème ainsi que sur la stabilité d'emploi pour tous nos membres. C'est pourquoi vous verrez que certaines de nos propositions concernent les articles 27 et 28.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, une partie importante de notre unité de négociation est aujourd'hui composée de membres du personnel scolaire à charge partielle, qui contribuent énormément au travail des collèges, mais qui se considèrent souvent comme des citoyennes ou citoyens de deuxième ordre. Vu que nous voulons tous et toutes que nos étudiantes et étudiants diplômés obtiennent des emplois stables et sûrs, il n'est que logique que nos propres emplois au sein du personnel scolaire soient eux aussi stables et sûrs, y compris les emplois à charge partielle. Nous déposerons des propositions pour les articles 26 et 27 afin de rehausser les gains des deux dernières rondes en ce qui concerne la sécurité d'emploi et les avantages sociaux. Il est également important que les membres du personnel scolaire à charge partielle qui le souhaitent puissent faire la transition à un emploi à temps plein, tout en veillant à ce que tous les membres du personnel à charge partielle jouissent de la sécurité et de la stabilité d'emploi dans ce système.

En 2017, l'arbitre Kaplan avait chargé un groupe de travail, appuyé par le gouvernement provincial de l'époque, d'examiner un bon nombre des enjeux clés dont je vous parle aujourd'hui. Malheureusement, le gouvernement Ford n'avait pas autorisé ce groupe de travail à terminer son travail en l'annulant dès son entrée en fonction. Toutefois, les deux parties s'étaient entendues sur le fait que nous devions examiner les structures de gouvernance académique et les questions de propriété intellectuelle. Nous déposerons une fois de plus des propositions pour aborder ces enjeux clés. Étant donné que le personnel scolaire traite directement avec les cohortes étudiantes au quotidien et que nous possédons l'expertise académique, il est logique que, conformément à ce qui se passe ailleurs dans les établissements postsecondaires au Canada, le personnel scolaire ait réellement son mot à dire relativement à la gouvernance des collèges et au mandat des collèges de fournir une éducation et une formation abordables aux membres de la communauté. Nous ne cherchons pas à prendre le pouvoir ni à exercer un contrôle. Plutôt, nous demandons à ce que nos voix soient entendues, afin de veiller à ce que nos étudiantes et étudiants reçoivent l'éducation de qualité optimale dont ils ont besoin et qu'ils méritent. La gouvernance collégiale, la propriété intellectuelle et la liberté académique nous permettront d'aboutir à ce résultat. Bien que nous ayons atteint ce dernier objectif, il reste encore beaucoup à faire sur les deux autres composantes clés. À ce titre, nous déposerons des propositions qui concernent l'article 13.

Les coordonnatrices et coordonnateurs jouent un rôle essentiel dans le système collégial grâce au leadership académique qu'ils fournissent, et en assurant un lien important entre leurs collègues du personnel scolaire, l'administration et les cohortes étudiantes. Malheureusement, nous avons vu une partie de leur travail être distribué aux administratrices et administrateurs et au personnel de soutien. En outre, les coordonnatrices et coordonnateurs ont indiqué qu'ils n'avaient pas assez de temps pour accomplir toutes leurs tâches. Nous déposerons des propositions concernant l'article 14 pour répondre à leurs problèmes et préoccupations.

Au fur et à mesure de l'essor des collèges, le travail de notre syndicat a lui aussi augmenté. Nous déposerons des propositions concernant l'article 8 pour faire en sorte que les représentants syndicaux aient suffisamment de temps pour accomplir le travail important qu'ils accomplissent pour soutenir nos membres, ainsi que pour permettre aux membres à charge partielle de participer activement au sein du syndicat. Ces améliorations ne feraient que

renforcer les relations de travail, ce qui devrait être un objectif primordial tant pour le syndicat que pour l'employeur. De plus, nous vous ferons également des propositions concernant l'article 32 visant à simplifier la procédure de règlement des griefs.

Enfin, nous sommes heureux de voir que les collègues continuent de parler de l'importance de l'équité; toutefois, ces discours doivent être étayés par des mesures concrètes. Des améliorations considérables avaient été prévues avec le nouvel article 4.03 de la décision de l'arbitre Kaplan, en 2022. Nous déposerons des propositions pour veiller à ce que le travail nécessaire pour un système collégial équitable soit fait rapidement par le syndicat et l'employeur.

Je vous remercie de votre attention. Le personnel scolaire des collèges s'engage à négocier une convention collective dans les délais impartis. Nos propositions ont pour but d'assurer la qualité optimale de notre système collégial public, que nous, les travailleuses et travailleurs, qui éduquent les cohortes étudiantes et façonnent l'avenir de l'Ontario, méritent. Nous avons hâte de recevoir vos réponses à nos propositions et les propositions que vous déposerez à la table. Pour nos étudiantes et étudiants en particulier et afin de poursuivre nos progrès à l'échelle du système, nous nous devons d'avoir des discussions riches et constructives à cette table au cours des prochains mois.